

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En Exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 24

Pour : 24

Séance ordinaire du 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois

et le 5 avril à 19 heures

Date de Convocation :

29 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du Conseil municipal à l'espace Acampado, avenue Charles de Gaulle sous la présidence de :

Mme Brigitte MACHARD, Première adjointe

Mme Françoise CARRERE ; M. Roland ROTICCI ; Mme Françoise GRANDMOUGIN ; M. Patrick PICHON ; Mme Géraldine ORTEGA ; Mme Gilberte LAVESQUE. Mme Chantal COUDERC ; M. Jean-Pierre MARTIN ; M. Guy KOLOMOETZ ; M. Simon BOYER ; M. Jean-Christophe CLEMENT ; Mme Majida TRID ; Mme Sophie TOUCHARD ; M. Philippe PATITUCCI ; M. Georges BOUTINOT ; Mme Yolande SANDRONE ; Mme Yasmina VAUDRON ; Mme Valérie FLACO.

Ont donné pouvoir :

M. Michel VIDAL procuration à Mme Françoise GRANDMOUGIN

Mme Patricia RICHAUD procuration à Mme Géraldine ORTEGA

Mme Julie DAMERY procuration à Mme Brigitte MACHARD

M. Ilan ANDRES procuration à M. Guy KOLOMOETZ

M. Frantz CHOPLIN procuration à Mme Yasmina VAUDRON

Absents: MM. Bernard VIAL; Christophe RIGAUD; Gaëthan FLORES;
Mme Marie-Roger CUSCHIERI

Secrétaire de séance: Mme Brigitte MACHARD

Sortie de M. DRIEY

Délibération n°22 : Compte Administratif du budget principal 2022 /Approbation

Rapporteur : Mme Brigitte MACHARD

Le rapporteur expose :

Comme chaque année, le conseil municipal est appelé à approuver le compte administratif du budget principal dressé par M. le Maire, qui vient clôturer l'exercice budgétaire 2022, et dont les résultats se présentent comme suit :

- Excédent de fonctionnement : + 2 407 899,09 €
- Excédent d'investissement : + 1 867 785,94 €
- Résultat de clôture : + 4 275 685,03 €

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2022,

Donne acte à M. Louis DRIEY, Maire, de sa présentation du compte administratif du budget principal de la Commune qui clôture l'exercice budgétaire 2022, dont les résultats figurent ci-dessus,

Délibération n°22 : Compte Administratif du budget principal 2022 /Approbation

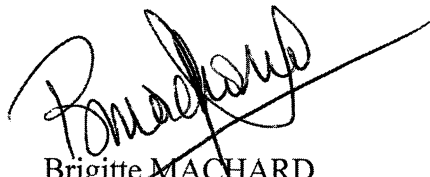
- Excédent de fonctionnement : + 2 407 899,09 €
- Excédent d'investissement : + 1 867 785,94 €
- Résultat de clôture : + 4 275 685,03 €

Approuve le compte administratif du budget principal 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Retour de M. DRIEY

La secrétaire,


Brigitte MACHARD



première adjointe,


Brigitte MACHARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20230405-23-019-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Affichage : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation Le Maire,
Louis DRIEY

